LA SOUVERAINETÉ COMMENCE PAR LE CORPS

PROTÉGER LA SANTÉ FAMILIALE EN DÉFENDANT 45 ANS DE DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

Il y a quarante-cinq ans, les nations africaines ont adopté la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, jetant ainsi les bases juridiques de la dignité, de la santé et du bien-être sur l'ensemble de notre continent. Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs menace de réduire à néant ces acquis en supprimant l'accès aux soins de santé, la prévention des maladies et la responsabilité de l'État.

Le projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs constitue une menace directe pour la santé et le bien-être de chaque Africain
Ce projet de traité ne protège pas les familles africaines; il les abandonne. Sous prétexte de défendre la souveraineté et les valeurs traditionnelles, ce projet de charte démantèle systématiquement les infrastructures de santé publique, entrave la prévention des maladies et prive l'État de son obligation de préserver la santé de ses citoyens. S'il est adopté, il déclenchera une crise sanitaire à l'échelle du continent, entraînant une augmentation des maladies évitables et des décès chez les hommes, les femmes et les enfants.

1

Le démantèlement de la prévention des maladies : comment la Charte déclenche une crise sanitaire au sein des familles

En rejetant la médecine fondée sur des preuves et la science de la santé publique, le projet de charte réduit à néant des décennies de progrès qui ont permis de sauver des vies :

- L'utilisation de la réticence vaccinale comme arme : la charte encourage explicitement le refus de la vaccination et sape activement les vaccinations infantiles qui sauvent des vies. Plus alarmant encore, elle cible le vaccin contre le HPV – qui prévient le cancer du col de l'utérus, l'une des principales causes de mortalité par cancer chez les femmes africaines – en suggérant à tort que des traitements alternatifs simples, tels que les antibiotiques, peuvent le remplacer.
- Priver les enfants et les adolescents de soins: en exigeant le consentement écrit obligatoire des parents pour tous les vaccins, l'éducation à la santé et les services cliniques de base, la charte empêche les jeunes d'accéder à des soins confidentiels. Cela entrave l'intervention précoce face aux infections sexuellement transmissibles (IST), aux grossesses précoces et au VIH, laissant toute une génération dans une situation de grande vulnérabilité.
- Privilégier des traitements coûteux à un stade avancé au détriment de la prévention : en réorientant la politique de santé de la prévention (vaccins, dépistage, éducation) vers l'interdiction, la charte oblige les familles à supporter les coûts financiers et émotionnels catastrophiques liés à des maladies à un stade avancé et incurables.

2

Isoler les systèmes de santé africains des réseaux mondiaux de secours

Au lieu de construire des systèmes de santé solides et autonomes, le projet de charte vise à couper la médecine africaine du reste du monde:

- **Entraver la coopération internationale et affaiblir la préparation aux situations d'urgence:** la charte enjoint aux États de rejeter la coopération, les recommandations cliniques et les financements provenant d'organismes sanitaires internationaux (tels que l'OMS et GAVI). À une époque où les urgences sanitaires transfrontalières exigent une coopération régionale et mondiale approfondie, cette charte isole les structures sanitaires nationales, laissant les communautés sans défense face à de futures pandémies.
- **Assécher les budgets de santé:** en imposant des conditions et en restreignant le financement de la santé, elle prive les pays de ressources essentielles pour les soins maternels, la vaccination des enfants et les soins de santé de base, ce qui se traduit directement par des décès qui auraient pu être évités.

3

Supprimer la responsabilité de l'État vis-à-vis de votre santé

Le projet de charte tente de redéfinir la souveraineté comme le droit absolu de l'État à se soustraire à toute responsabilité quant à la survie de sa population:

- **Vider le droit à la santé de son sens:** elle transforme les soins de santé, qui sont un droit constitutionnel positif, en un outil de contrôle moral et de surveillance de la vie privée par l'État.
- **Réduire au silence les instances de contrôle indépendantes:** il impose aux États de contrôler, de passer outre et d'ignorer les institutions nationales des droits de l'homme et les tribunaux régionaux qui tentent de demander des comptes aux gouvernements en cas de résultats insatisfaisants en matière de santé.
- **Refuser les soins aux familles non traditionnelles:** en limitant strictement les protections sanitaires et sociales fondées sur la famille aux ménages composés de couples mariés, elle refuse toute reconnaissance médicale et juridique aux familles monoparentales, aux familles dirigées par les grands-parents, aux familles dirigées par les enfants et aux réseaux familiaux élargis, qui représentent la réalité quotidienne de millions d'Africains.

LA SOUVERAINETÉ COMMENCE PAR LE CORPS

PROTÉGER LA SANTÉ FAMILIALE EN DÉFENDANT 45 ANS DE DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

L'alternative progressiste : une véritable souveraineté sanitaire centrée sur les personnes

Nous n'avons pas besoin d'un nouveau traité régressif. L'Afrique dispose déjà de cadres juridiques progressistes, élaborés localement par des Africains, pour les Africains :

- Mettre pleinement en œuvre le Protocole de Maputo (article 14) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (article 14) : cela implique de garantir à chaque Africain le droit à des soins de santé primaires accessibles, abordables et de haute qualité, à une prévention efficace des maladies et à la liberté reproductive.
- Respecter la Déclaration d'Abuja : une véritable souveraineté sanitaire exige que les États respectent leurs engagements nationaux existants en allouant au moins 15 % de leurs budgets nationaux directement aux soins de santé.

Appel à l'action pour protéger les familles africaines

Alors que l'Afrique célèbre les 45 ans de la Charte africaine, nous ne pouvons tolérer la destruction des cadres continentaux en matière de santé et de droits de l'homme qui assurent la survie de nos familles. Faire progresser le droit à la santé ne menace pas les familles africaines ; c'est ce qui leur permet de rester en vie, fortes et unies. Nous appelons les gouvernements et les législateurs africains à rejeter ce projet de charte régressif et, à la place, à financer et à mettre en œuvre pleinement nos propres accords continentaux en matière de droits de l'homme et de santé.

SOLIDARITY FOR AFRICAN WOMEN'S RIGHTS
A force for freedom

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES DROITS DES FEMMES AFRICAINES
Une force pour la liberté

Scan this QR code or visit link below for more info.
https://soawr.org/resources_posts/resistance-hub/